Amicale Boules

Malicorne Pétanque

Bulletin Municipal 2020

MALICORNE

Soutenons nos Associations !

Les amis de saint Préjet

Comité des Fêtes

Union Sportive de Malicorne

Équipe feminine

AU SERVICE DE LA COMMUNE

MAIRIE

1 Place de la Mairie – 03600 MALICORNE

Tél : 04.70.64.90.06. – Fax : 04.70.64.43.26

Email : malicorne.mairie@orange.fr

Site internet : http://malicorneallier.e-monsite.com/

OUVERTURE AU PUBLIC

	Matin	Après-midi
Lundi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mardi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Mercredi	SUR RDV	SUR RDV
Jeudi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00
Vendredi	10h00 à 12h00	14h00 à 18h00

BOÎTE AUX LETTRES DE LA BRANDE :

Il est possible de déposer les documents destinés au secrétariat de Mairie dans la boîte aux lettres située au « 36 avenue des Bergères ».

LE PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie : Ghislaine DESBORDES

Garde Champêtre : Jean-Pierre POUENAT

Personnel technique : Jérôme DUJON, Patrice SOLIGNAT

Personnel scolaire et périscolaire :

Maryline BADUEL, Marylène MOME, Tatiana PARET, Muriel MERCIER PONTHUS, Isabelle PERRIER, Valérie BIZEBARRE

ASSISTANTE SOCIALE

Mme PINGUET, sur rendez-vous

Maison des Solidarités Départementales – 3 Rue Henri Barbusse 03600 COMMENTRY — **Tél : 04.70.34 39 76**

TRANSPORT

A la rentrée 2020-2021, le Département de l'Allier organisera, pour le compte de la Région Auvergne-Rhône-Alpes les transports scolaires et interurbains. Les horaires du réseau de transport sont consultables sur le site internet **allier.fr/Transports**.

La centrale téléphonique d'information et de réservation du réseau de l'Allier, joignable au 0 800 800 966 (appel gratuit), renseigne sur l'offre de transports collectifs existante dans le Département et gère les réservations sur les services de transports du réseau.

Depuis le 20 juillet, la billettique **Oùra** est en service sur le réseau départemental. Cette carte permet de voyager sur les réseaux partenaires. Elle est obligatoire pour les abonnés et les usagers bénéficiant d'un tarif réduit.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

Centre social — Avenue Fontbouillant 03100 Montluçon

Tél : 04 70 64 75 95 - http://mjd-montlucon.com/

Elle a pour vocation de proposer un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation rassemblant divers services ou permanences gratuites susceptibles de contribuer à l'information et au respect des droits et devoirs de chacun en toute confidentialité.

L'accueil et l'orientation vers des professionnels sont assurés par une greffière , soumise au secret professionnel, qui bénéficie du soutien d'une assistante sociale.

Des permanences sont également organisées à Commentry. Tenues par un conciliateur, elles ont lieu le deuxième mercredi après-midi de chaque mois sur rendez-vous, au second étage de la Maison des Services et de la Solidarité, avenue Marx Dormoy.

Renseignements auprès de **Chrystelle Rigault au 04 70 08 33 30.**

SICTOM RÉGION MONTLUÇONNAISE

Rue du Terrier 03410 DOMERAT

Questions sur le tri et le recyclage : 0 800 500 271

Dotations ou changements de bacs : 0 800 03 30 03

Autres questions : 04 70 64 23 80

LES COLLECTES

Malicorne sans la Brande :

Ordures ménagères et Bacs jaunes: mardi semaine impaire

La Brande :

collecte ordures ménagères : jeudi et bacs jaunes : mercredi

LA DÉCHETTERIE DE COMMENTRY

Route de Colombier—04 70 64 11 67 - Ouvert du lundi au samedi. Horaires d'été : 8h-12h et 13h30-18h.

Horaires d'hiver : 9h-12h et 13h30-17h.

Lors de votre visite en déchetterie, n'oubliez pas de vous munir de votre **badge d'accès**.

LES POINTS PROPRES

Au nombre de 4, **pour le ramassage du verre uniquement** : Route de Montvicq – Jeux – Chambouly - Parking Intermarché

NUMÉROS D'URGENCE

Violences faites aux femmes : 04 70 35 10 69
Numéro national : 3919
Enfance en danger : 04 70 35 73 33
Numéro national : 119
Urgences routes : 04 70 34 40 03

RÉSEAUX

GRDF: 0 800 47 33 33
ENEDIS : 09 693 218 11
Orange : 3900

GÉNÉRAUX

Urgences : 15
Police : 17
Pompiers : 18

Accès aux services d'urgence, valable dans l'union européenne : **112**
N° pour les sourds et malentendants : **114**
Samu social (hébergement d'urgence) : **115**

LE MOT **DU MAIRE**

Chers Malicornois, Chères Malicornoises,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier pour la confiance que vous avez bien voulu me renouveler, même si je dois le déplorer, la situation difficile dans laquelle nous vivons a dissuadé nombreux d'entre vous de vous déplacer aux urnes pour exercer leur droit de participer à la vie municipale.

Soyez assurer que mon équipe et moi-même sommes à votre écoute, surtout alors que sévit encore un virus qui nous a tous touché, que ce soit dans notre chair, dans notre famille, dans notre vie sociale ou dans notre travail. N'hésitez pas à nous aborder pour nous faire part de vos souhaits, de vos peines, de vos difficultés, mais également de vos envies, de votre solidarité. Car nous sommes demandeurs d'initiatives, de conseils pour surmonter cette épreuve qui ne doit pas faire régner la peur, mais faire triompher le partage et l'entraide.

Nous sommes élus avant tout pour vous représenter, vous défendre et vous motiver. C'est pour cela que nous devons nous appuyer sur chacun d'entre vous, comme vous devez nous alerter sur tout ce qui peut vous sembler intéressant ou inquiétant sur la commune.

Bien sûr j'ai une pensée sincère pour toutes nos associations qui ont dû annuler les nombreuses manifestations qu'elles avaient organisées, mais qui ne baissent pas les bras et continuent à chercher par tous les moyens à faire vivre cet élan de générosité qui fait de Malicorne une vraie communauté où chacun doit avoir sa place et trouver son bonheur.

Je pense également aux entreprises, artisans, commerçants qui sont durement affectés par la crise économique, qui suit la crise sanitaire, et je salue la Région, le Département et la Communauté de Communes qui ont mobilisé tous les moyens à leur disposition pour essayer de leur apporter un soutien financier. Ainsi que toutes les structures sociales et médico-sociales, petites ou grandes, qui aident les personnes en souffrance à se nourrir, à se soigner, à ne pas s'enfoncer dans le désespoir.

Je pense à nos anciens qui doivent se protéger pour continuer à nous apporter la joie de leur compagnie (même à distance).

Je pense à nos enfants qui ne doivent pas craindre ce monde qui semble incompréhensible, mais au contraire continuer à se battre pour que cessent des pratiques qui nuisent à leur avenir.

Je pense à vous tous qui avez dû vous confiner, vous masquer, cesser de vous embrasser, connaître le chômage, dire adieu à certains de vos proches sans pouvoir leur offrir une cérémonie digne d'eux..

Soyez vivants, soyez présents, soyez généreux envers vous-même et les autres. Comptez sur nous pour prendre également soin de vous.

Je vous souhaite, au nom de toute mon équipe, une bonne année 2021.

Le Maire,

Serge BADUEL

Thermévasion Voyages
EXCURSIONS AUTOCARS GRAND TOURISME
Xavier et Véronique ROBIN
Portables : 06 75 71 71 72 06 75 71 68 69

Le Grenouillat – 03310 Néris-les-Bains
Tél. : 04 70 03 20 34
E-mail : thermevasion@wanadoo.fr
Fax : 04 70 03 28 48
www.thermevasionvoyages.com

MARKOWSKI MACHINES AGRICOLES
Le Bourg – BEAUNE D'ALLIER
Tél./Fax 04 70 64 58 72

Bienvenue chez Kiriel
JARDIN - ANIMAUX

AGRI JARDIN
COMMENTRY
Votre conseil nature
Jardin
Alimentation animale
Vêtements
Végétaux
Elevage
Terroir

BUREAU ET GESTION
Éric Praloix
Systèmes d'impression
Solutions de gestion du document
Réseaux informatiques
Affichages dynamiques
06 62 12 62 62
Tél. 04 70 28 73 21
Fax. 04 70 29 81 33
eric.praloix@bureauetgestion.com
www.bureauetgestion.com
BUREAU ET GESTION
ZAC de Pasquis - Avenue de Dunlop
CS 92218 - 03101 MONTLUÇON CEDEX

Ets Ferrandon
14 et 19 rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY
Electroménager
Cadeaux
Bricolage
Jardinage
Service après vente

www.etsferrandon.fr
etsferrandon@orange.fr
04 70 64 30 80

I MEDIA
Informatique
&
Bureautique
EURABIS
Votre partenaire informatique
11, rue Jean Jaurès
03600 COMMENTRY
Tél : 04 70 64 93 86
E-mail :
sarl@imedia03.com
VENTE - MATÉRIELS / LOGICIELS
ORDINATEURS TOUTES CONFIGURATIONS
CENTRE DE DÉPANNAGE
PHOTOCOPIEURS — CAISSES ENREGISTREUSES
CRÉATION DE SITES INTERNET

MMC
MAÇONNERIE GÉNIE CIVIL
9, Chemin de Saint-Amand
03600 MALICORNE
TÉL. 04 70 64 31 03

BRICO MARCHÉ
Pouvoir tout faire Moins cher
Ouvert du Lundi au Samedi
de 9 h 15 à 12 h et de 14 h 15 à 19 h
27, route de la Brande
03600 MALICORNE - Tél. 04 70 64 52 65
BRICOLAGE - DÉCORATION - JARDINAGE - MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

LE SOMMAIRE

Au service de la commune 2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Conseil Municipal 6
Les délégués et les commissions communales 7
Les décisions du Conseil Municipal en 2020 8
Urbanisme 10
Infos pratiques —Troubles de voisinage 11
Lutte contre les violences conjugales 12
Budgets 2020 13
Nouveaux paiements pour les factures communales 14
Tarifs municipaux 16
Pour vos travaux 17
Etat Civil 19
Travaux communaux 19
Interventions de la Communauté de Communes 22

L'ACTION SOCIALE

et Vous 25

AUTOUR DE L'ECOLE

Le périscolaire 26
L'école 27

VIE ASSOCIATIVE

Association des Parents d'élèves Ma Licorne 28
Malicorne Pétanque …….. 29
Association VITA FORM' 30
Union Sportive de Malicorne 31
Amicale Boules de Malicorne 32
Comité des fêtes de Malicorne 34
Les Amis de Saint-Prejet 35

La municipalité remercie les annonceurs qui, par leurs publicités, contribuent à la réalisation de ce bulletin et vous invite à leur rendre visite.

Directeur de publication :
Serge BADUEL,

Imprimeur :
Atout Graphisme, 2 rue Ernest Montusès 03100 MONTLUCON

SAS DIDIER MOUSSU

TRAVAUX PUBLICS
TRAVAUX POUR PARTICULIERS

10, place Victor Hugo
03600 Commentry

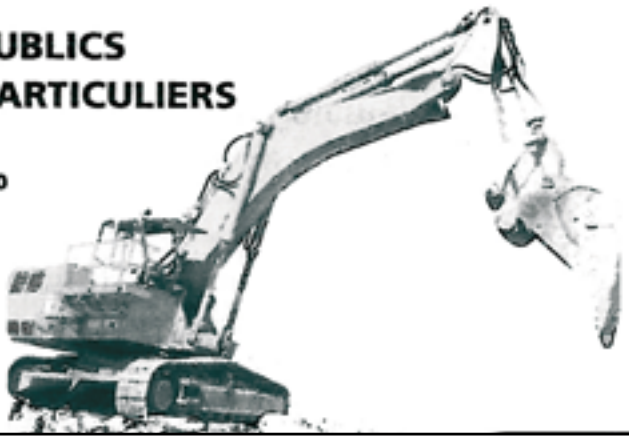

- Travaux publics
- Terrassement
- Assainissement collectif et individuel
- Installateur de micro-station et filtre compact
- Travaux pour particuliers
- Aménagement extérieur de maison
- Enrobés, béton désactivé, centrale à béton
- Location d'engins avec chauffeur

04 70 64 92 80
06 49 42 90 01

pascalemoussu@gmail.com

LE CONSEIL **MUNICIPAL**

A l'issue de la séance du 25 mai 2020, sous la présidence du doyen de l'assemblée, M. Emile MANOURY, le nouveau Conseil Municipal a été installé :

Le Maire :
M. Serge BADUEL,

1er Adjoint :
M. Guy COURTAUD,

2ème Adjointe :
Mme Nathalie LEBRUN,

3ème Adjoint :
M. Ghislain DERECH

et de onze conseillers municipaux :
Mme Laura EYRAUD,
Mme Christine BOURDIER,
Mme Cindy MARKOWSKI,
M. Pierrick LEROY,
M. Fabien ALAMARGUY,
M. Emile MANOURY,
Mme Nathalie HERMANT,
M. Jérôme PARDO,
M. Thierry ALASSIMONE,
Mme Brigitte DUMONT,
M. Philippe SOUDER.

© Debowski Patrick

1er rang de gauche à droite :

M. PARDO Jérôme, M. DERECH Ghislain, M. COURTAUD Guy, M.BADUEL Serge, Mme LEBRUN Nathalie

2ème rang de gauche à droite :

M. ALAMARGUY Fabien, M. SOUDER Philippe, M. LEROY Pierrick, Mme HERMANT Nathalie, M. MANOURY Emile, Mme DUMONT Brigitte

3ème rang de gauche à droite :

M. ALASSIMONE Thierry Mme BOURDIER Christine, Mme EYRAUD Laura, Mme MARKOWSKI Cindy

LES ÉLUS **DÉLÉGUÉS** ET LES COMMISSIONS **COMMUNALES**

DÉLÉGATIONS

Délégués auprès du Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) :
Thierry ALASSIMONE (titulaire), Ghislain DERECH (suppléant).

Du SIVOM DE LA REGION MINIERE :
Guy COURTAUD et Emile MANOURY (titulaires),

Thierry ALASSIMONE et Philippe SOUDER (suppléants).

Du Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères (SICTOM) :
Ghislain DERECH (titulaire) Philippe SOUDER (suppléant)

Correspondant Défense :
Ghislain DERECH

Référents ambroisie :
Emile MANOURY et Thierry ALASSIMONE

COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Maire en est toujours le Président

Commission « Urbanisme-cimetière-voirie-travaux-assainissement »
ALAMARGUY Fabien, ALASSIMONE Thierry, COURTAUD Guy, DERECH Ghislain, DUMONT Brigitte, LEBRUN Nathalie, LEROY Pierrick, MANOURY Emile, PARDO Jérôme, SOUDER Philippe

Commission « Finance et Budget »
COURTAUD Guy, DERECH Ghislain, EYRAUD Laura, HERMANT Nathalie, LEBRUN Nathalie, LEROY Pierrick, SOUDER Philippe

Commission « Personnel »
ALASSIMONE Thierry, BOURDIER Christine, COURTAUD Guy, DERECH Ghislain, DUMONT Brigitte, HERMANT Nathalie, LEBRUN Nathalie, MARKOWSKI Cindy

Commission « Affaires scolaires, cantine, garderie»
ALAMARGUY Fabien, ALASSIMONE Thierry, DERECH Ghislain, DUMONT Brigitte, EYRAUD Laura, LEBRUN Nathalie, MARKOWSKI Cindy, SOUDER Philippe

Comité Consultatif d'Action Social
Elus : BOURDIER Christine, DERECH Ghislain, DUMONT Brigitte, EYRAUD Laura, HERMANT Nathalie, LEBRUN Nathalie, MARKOWSKI Cindy, SOUDER Philippe

Extérieurs : BERNARD Claudine, CLAIRET Nathalie, DARSON Françoise, MONTBABUT-RHETAT Nathalie

Commission « Bulletin Municipal »
BOURDIER Christine, DERECH Ghislain, LEBRUN Nathalie, LEROY Pierrick, MARKOWSKI Cindy

LE CONSEIL **MUNICIPAL**

Voici les principales décisions prises par le Conseil Municipal de Malicorne, en 2020 :

SÉANCE DU 24 JANVIER 2020

- **Demande de fonds de concours pour l'aménagement du cimetière** : afin de pouvoir financer de nouvelles cases pour le columbarium et aménager le jardin du souvenir, une demande de fonds de concours est déposée auprès de la communauté de commune, pour un montant de 6 000 €.
- **Vente d'une portion du chemin rural n°3, dit Chemin des Vernes, après mise en demeure** : après enquête publique aux conclusions favorables, les propriétaires riverains ont été mis en demeure de soumettre une proposition d'achat. Mme DESGRANGES Nicole et M. BUVAT Jean-Pierre ont tous les deux répondu, sur la base de 0,30 € le m2, soit 19,60 € pour la première et 100,20 € pour le second. Les frais, droits et honoraires sont à la charge des acquéreurs.
- **Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires** : au vu de l'avis favorable des services des Transports du Conseil Départemental et de celui du Conseil d'Ecole, il est décidé de renouveler pour 3 ans la demande de dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

SÉANCE DU 25 MAI 2020

- **Élection du Maire** : M. BADUEL Serge est proclamé Maire, après avoir obtenu la majorité absolue (14 voix)
- **Création des postes et élections des adjoints** : la conseil municipal approuve la création de 3 postes d'adjoints au maire. Sont proclamés au 1er tour : M. COURTAUD Guy, 1er adjoint ; Mme LEBRUN Nathalie, 2ème adjoint et M. DERECH Ghislain, 3ème adjoint.
- **Désignation des délégués communautaires** : sont désignés pour représenter la commune au sein de Commentry Montmarault Néris Communauté, M. BADUEL Serge, conseiller titulaire et M. COURTAUD Guy, conseiller suppléant.
- **Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal** pour, notamment, la réalisation d'emprunts dans la imite de 100 000 € ; pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés d'un montant inférieur au seuil défini par le contrôle de la légalité ; pour la passation des contrats d'assurance ; la délivrance et reprise des concessions dans le cimetière d'intenter les actions en justice ou défendre la commune...
- Fixation des indemnités de fonction aux taux maxima fixés par la loi, soit 40,3 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de a fonction publique pour le Maire et 10,7 % de ce même indice pour les adjoints.

SÉANCE DU 5 JUIN 2020

- Constitution des commissions communales et désignations des délégués de la commune auprès de différents organismes (voir page 7).
- **Renouvellement de l'aide à la rentrée scolaire des collégiens** : allocation d'un kit de fournitures de base d'un montant de 25 euros environ à chaque élève, domicilié à Malicorne, inscrit au collège de Commentry.
- Octroi de bons d'achat alimentaire d'un montant total de 155 euros au profit de Restos du Coeur de Commentry (poursuite action CCAS)
- **Mise en agglomération du Petit Charry**, afin de lutter contre la vitesse excessive. Une mesure a démontré un trafic de 400 voitures par jour et par sens de circulation, avec une vitesse moyenne de 63 km/h. De par cette décision, la gestion de la route et de l'emprise (entretien de la route, fauchage, curage des fossés, panneaux de signalisation, salage en hiver, etc.) seront désormais de la compétence de la commune et non plus du Département.
- Création de 4 emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire saisonnier d'activité du service technique de la commune, à compter du 29 juin pour une durée maximale de 6 mois.

SÉANCE DU 19 JUIN 2020

- **Institution de la commission communale des impôts directs** (CCID) : le conseil municipal a présenté une liste de 13 noms, parmi lesquelles le directeur départemental des finances publiques désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.
- Vote du compte administratif et du budget primitif pour le budget principal de la commune et pour le budget annexe assainissement.
- Attribution de 3 **bons alimentaires au Restos du Coeur de Commentry**, pour un montant total de 155 euros.
- **Vote des taxes directes locales pour l'année 2020** : l'article 5 de la loi de finances pour 2018 a instauré à compter de 2018 un nouveau dégrèvement de la taxe d'habitation qui permet à environ 80 % des foyers fiscaux d'être dispensés de son paiement pour leur résidence principale. Ce dégrèvement a été modifié par l'article 16 de la loi de finance pour 2020 : la commune continue à percevoir cette taxe pour 2020, mais n'a plus à voter ; le taux adopté en 2019 (21,72%) servira de référence pour les contribuables non dégrevés et les résidences secondaires. Les taux de la taxe foncière bâti et non bâti restent inchangés.

LE CONSEIL **MUNICIPAL**

SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

- **Election des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales** : Election de trois délégués titulaires : M. COURTAUD Guy, M. BADUEL Serge et Mme LEBRUN Nathalie ; et de trois délégués suppléants : Mme DUMONT Brigitte, M. SOUDER Philippe et M. MANOURY Emile.
- Création d'un poste à temps non complet de 22/35ème, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité pour l'année scolaire 2020/2021, au vu des précautions sanitaires à prendre au sein de l'école et de la garderie périscolaire, dans le cadre de l'épidémie COVID 19.
- **Signature d'une convention de mise à disposition de personnel par le centre de gestion de l'Allier** pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles.

SÉANCE DU 28 AOÛT 2020

- **Acceptation d'un don de 1 500 euros de la part de Mme DESGRANGES Nicole** pour apporter une aide ponctuelle aux personnes domiciliées à Malicorne depuis 3 ans et plus, répondant aux critères suivants : personnes âgées ou atteintes d'une longue maladie ou enfants de 2 à 16 ans en situation d'handicap. Cette aide devra être fractionnée pour bénéficier à plusieurs personnes.
- **Consultation publique FORECREU** : suite à l'installation d'un laminoir à chaud pour l'étirage du métal, d'une puissance de 4005 kW, la puissance totale des machines installées sur le site de Malicorne a augmenté et ce dernier passe du régime de la déclaration à celui de l'enregistrement pour la rubrique 2560. Le Conseil Municipal, vu les mesures prises pour assurer la sécurité et vu les documents techniques fournis assurant de la conformité du site par rapport aux normes réglementaires, émet un avis favorable.
- **Enquête publique** dans le cadre de l'instruction administrative de 4 demandes de permis de construire, déposées par la société CPV SUN 40, en vue de **l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol**, « Les Marais » à CHAMBLET : projet de création de 33 840 panneaux photovoltaïques sur une zone d'implanta-tion de 15,4 hectares dans l'enceinte de la ZAC de Magnier, pour une exploitation de 20 ou 30 ans. Vu les enjeux environnementaux définis dans le rapport d'impact, il est prévu d'éviter les boisements et les milieux humides et de renforcer les haies du pourtour des parcelles concernées. Les panneaux resteraient cependant partiellement visibles depuis plusieurs axes routiers, de même pour quelques habitations. Une activité agricole (ovine) est maintenue. Le Conseil Municipal, vu le dossier d'enquête publique, émet un avis favorable.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

- Convention passeports loisirs 2020/2021, renouvelée.
- Transfert à la communauté de communes
    1) de la compétence « Etude revitalisation des centres-bourgs et/ou dispositif identique » ;
    2) du contingent SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui restera fixé sur la base de celui de 2020 et déduit de l'attribution de compensation versée par la CC aux communes suite au passage à la fiscalité Professionnelle Unique.
- Convention entre la commune et le SMEA pour que ce dernier verse une somme forfaitaire par an et par habitation suite au raccordement de particuliers domiciliés à Commentry sur la station de Chambouly.

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2020

- Avis favorable à la liste des cinq dimanches proposée portant dérogations au principe du repos dominical des salariés des commerces de détail, pour l'année 2021.
- Approbation des nouveaux statuts 2021 du Sivom Région Minière.

URBANISME

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été mise en sommeil cette année, tant du fait des élections municipales, que de la situation sanitaire particulièrement étendue que nous subissons.

Cependant, le bureau d'étude REALITES & DESCOEUR, situé à Clermont Ferrand, en étroite collaboration avec la commission Urbanisme, continue de finaliser le règlement et le zonage du futur plan.

Une deuxième réunion publique sera organisée, dès que possible. Elle consistera en l'exposition des plans de zonage. Vous aurez l'occasion d'émettre vos observations dans le registre déjà ouvert et disponible à la mairie.

Sachez cependant que vos observations, pour avoir une véritable portée, devront être à nouveau mentionnées lors de l'enquête publique, qui aura lieu après débat du projet du PLU par le Conseil Municipal, puis son arrêt par le Conseil Communautaire ; les personnes publiques associées étant également appelées à émettre leur avis.

Vous serez évidemment largement informés des dates auxquelles se dérouleront l'exposition, puis l'enquête publique.

L'élaboration du PLUI est elle stoppée depuis début 2019. Mais la nouvelle équipe d'élus communautaires étant en place, l'étude, diligentée par Cittànova, va pouvoir reprendre, et notamment la phase réglementaire. Les habitants seront également consultés lors d'une enquête publique. Ils pourront s'exprimer sur le zonage proposé et la com com pourra ensuite statuer.

INFOS **PRATIQUES**

Troubles de voisinage

BRUITS DE COMPORTEMENT

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique. Ce code définit trois catégories :

- Les bruits de comportement ou bruits domestiques occasionnés par les personnes, les divers appareils qu'elles utilisent ou les animaux dont elles ont la responsabilité (article R. 1336-4) ;
- Les bruits d'activités issues des activités professionnelles ou sportives, culturelles ou de loisir (articles R. 1336-6 à R. 1336-8) ;
- Les bruits provenant des chantiers (article R. 1336-10).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit (c'est-à-dire entre le coucher er le lever de soleil), on parle de tapage nocturne. L'infraction, dans ce cas, existe même si le bruit n'est pas répétitif, ni intensif, ni qu'il dure dans le temps.

Il y a tapage nocturne lorsque :

- l'auteur du tapage a conscience du trouble qu'il engendre
- et qu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

En journée, un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale…)
- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outils de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager…)
- ou un animal (exemple : aboiements).

Dans l'Allier, en complément de la réglementation nationale, un arrêté préfectoral stipule que l'utilisation d'outils et d'appareils pouvant occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, perceuse, tronçonneuse…) n'est autorisée que dans les créneaux suivants :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h
  et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches de 10h à 12h.

À savoir : les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fumier..) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation…) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Il est recommandé d'engager des démarches amiables (entrevue, envoi d'un courrier, recours à un conciliateur de justice (démarche gratuite),….), avant de faire appel aux forces de l'ordre pour faire constater le trouble.

Une amende forfaitaire peut alors être infligée à l'auteur du trouble : 68 € si l'amende est réglée dans les 45 jours suivant le constat d'infraction ; 180 € au-delà de ce délai.

À savoir : une personne victime de multiples menaces ou insultes pour de faux motifs de nuisances sonores peut également porter plainte pour harcèlement.

En cas de dénonciation calomnieuse auprès de la police ou de la gendarmerie, la peine maximale encourue est de 5 ans de prison et 45 000 € d'amende.

PLANTATIONS—DISTANCES, ENTRETIEN

L'article 671 du code civil énonce que les plantations destinées à dépasser 2 mètres de hauteur doivent respecter une distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative de propriété. Les plantations de devant pas dépasser les 2 mètres de hauteur doivent eux respecter une distance de 0,50 mètre.

La distance du côté de l'arbre se calcule au milieu du tronc et au niveau du sol, et de l'autre côté, il faut se baser depuis la limite séparative.

Lorsqu'un mur est privatif, son propriétaire peut y adosser des plantations en espalier sans avoir à respecter de distance, mais sans dépasser la hauteur du mur.

Un propriétaire qui respecte les règles de distance reste toutefois responsable en cas de dommages causés par ses arbres.

Si on ne réagit pas pendant 30 ans contre une plantation qui ne respecte pas les distances légales, une servitude s'établit au profit du terrain voisin. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant, a dépassé les 2 mètres. Cette servitude disparait lorsque l 'arbre vient à mourir et est remplacé par un autre.

Entretien :

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative de propriété et avancent sur le terrain voisin (article 673 du Code Civil). Attention ! Vous ne pouvez pas couper vous-mêmes les branches qui surplombent votre terrain, mais vous pouvez exiger de votre voisin qu'il procède à l'élagage. Vous n'avez donc pas le droit, de vous-même, d'élaguer les plantations aux frais de votre voisin sans son accord ou sans qu'il vous le demande ! Le voisin qui refuse d'entretenir ses plantations peut y être contraint par le tribunal d'instance et au besoin sous astreinte. Il faut aussi rappeler que vous n'avez pas le droit de cueillir les fruits qui pendent aux branches de votre voisin mêmes si celles-ci avancent sur votre terrain. Vous pouvez toutefois ramasser les fruits tombés au sol. Vous avez également le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain.

Les plantations proches du domaine public

Il est interdit de laisser pousser des plantations à moins de 2 mètres du domaine public. Les propriétaires doivent élaguer leurs plantations, ils peuvent y être contraints par l'administration et à défaut de réaction l'élagage pourra être fait à leurs frais. Aucune règle de distance n'existe pour les plantations qui se situent le long des chemins ruraux, sauf si les documents d'urbanisme en prévoient. Toutefois dans tous les cas, la servitude de visibilité doit être respectée, les branches et racines avançant sur le chemin doivent être coupées par le propriétaire pour conserver la sûreté et la commodité du passage, les haies ne doivent pas dépasser les limites de propriété privée. En cas de non-respect, la mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain après mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

VIOLENCES **CONJUGALES**

Pour une écoute, un accompagnement ou une orientation

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles de l'Allier (CIDFF 03) :

Le CIDFF porte la référence unique violences conjugales :

- pour une écoute, une aide dans ses démarches administratives :
- divorce, droit de la famille, recherche d'emploi, droit du travail, logement.

Accueil anonyme et gratuit.

14 rue Jean-Jacques Rousseau, 03000 MOULINS.

Tél. : 04 70 35 10 69 - cidff.03@orange.fr — www.egalite-allier.fr

Permanences à Commentry le 1er vendredi de chaque mois de 10h à 12h, salle Lafanechère, Place Stalingrad

Lieu d'accueil et d'écoute «A portée d'Elles» à Montluçon, 30 bis rue des Serruriers, les lundis et mercredis de 10 heures à 17 heures sans rendez-vous. Permanences juridiques sur rendez-vous les vendredis.

Justice et Citoyenneté 03 (JEC 03) :

Association d'aide aux victimes, pour une écoute, des informations administratives et judiciaires, un soutien psychologique, un accompagnement tout au long de la procédure judiciaire (ainsi qu'un accompagnement au procès).

Siège de MONTLUCON :

8 rue de la Presle - 04 70 03 95 60 jec03.avmontlucon@orange.fr

Les Maisons des Solidarités Départementales (MSD) :

Les travailleurs médico-sociaux des Miasons des Solidarités Départementales sont des personnes ressources pour l'écoute, l'accompagnement et l'orientation. Ils peuvent, avec votre accord, mobiliser des aides : prestations familiales, prestations d'aide sociale, couverture maladie, aide sociale facultative, aide juridique, aide à l'accès au logement.

3 Rue Henri Barbusse 03600 COMMENTRY — Tél : 04.70.34 39 76

Les Centres communaux d'action sociale (CCAS)

Les travailleurs sociaux des centres communaux d'action sociale peuvent apporter une écoute, un accompagnement et une orientation.

22, avenue Marx Dormoy 03600 commentry

Tél. : 04 70 09 70 70 — accueil.cy.ccas@orange.fr

Le Conseil Départemental d'Accès aux Droits de l'Allier (CDAD) :

Le CDAD a pour objet de favoriser l'accès aux droits des citoyens. Pour mener à bien cette mission, le groupement met notamment à disposition des justiciables des Points d'Accès aux Droits. Ces permanences juridiques sont gratuites.

CDAD 03, TGI, 20 rue de Paris, 03000 Moulins — www.cdad03.fr

L'Ordre des Avocats :

Peut proposer une première consultation gratuite :

Montluçon : 04 70 28 28 45 - 114 bd de Courtais

Pour signaler les faits

Les services de police et de gendarmerie

Tout service de police ou unité de gendarmerie est tenu de recevoir la plainte d'une personne victime qui se présente dans ses locaux. Si la victime ne souhaite pas déposer une plainte, les faits sont consignés sur un procès-verbal de renseignement judiciaire (gendarmerie) ou font l'objet d'une mention de main courante (police).

Pour faire établir un certificat médical

Un médecin ou le service des urgences

Montluçon : 04 70 02 30 30 - 18 avenue 8 Mai 1945

Dans tous les cas, il est recommandé de faire procéder, le plus tôt possible, à un examen médical. Un certificat descriptif des lésions pourra être établi. Ce certificat sera assorti ou non d'une ITT (Incapacité Totale de Travail). Ce certificat n'est pas nécessaire pour le dépôt de plainte, il peut être fourni ultérieurement. Il est important de conserver une copie de ce certificat.

Je suis un(e) professionnel(le) de santé, et je suspecte un cas de violences :

Le site internet **declicviolence.fr** a été conçu spécifiquement pour répondre aux questions des médecins généralistes confronté(e)s à des cas de violences conjugales. Il contient des informations pouvant être utiles à tou(te)s les professionnel(le)s de santé.

declicviolence.fr

BUDGETS **2020**

Population 2019 : 810 habitants – Superficie : 1184 ha – densité de 68,41 hab/km²

TAXES	Malicorne	Moyenne nationale 201	Moyenne départementale 2019
Foncier bâti	14,38%	21,59%	19,11%
Foncier non bâti	42,36%	49,72%	35,92%
CFE	Votée par Commentry Montmarault Néris Communauté : 28,30 %		

BUDGET COMMUNAL 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Désignation	**Réalisé 2019**	**Budget 2020**	**Désignation**	**Réalisé 2019**	**Budget 2020**
Charges à caractère général	212 059,36 €	291 985,00 €	Atténuations de charges 2)	22 151,51 €	3 000,00 €
Charges de personnel	401 160,64 €	408 003,00 €	Produits des services 3)	36 878,20 €	17 276,00 €
Atténuations de produits	90 404,00 €	96 893,00 €	Impôts et taxes	750 774,98 €	740 429,00 €
Autres charges de gestion 1)	80 603,40 €	100 829,00 €	Dotations, subventions	88 452,28 €	85 016,00 €
Charges financières	10 601,30 €	9 930,00 €	Autres produits de charges	10 110,75 €	4 360,00 €
Charges exceptionnelles	742,15 €	1 715,00 €	Produits financiers	4,39 €	0,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €	20 000,00 €	Produits exceptionnels	3 189,69 €	327,00 €
Virement à la section invest.	0,00 €	165 672,00 €	Excédent de fonctionnement	314 518,45 €	236 518,00 €
Opérations d'ordre	8 899,00 €	8 899,00 €	Opérations d'ordre	18 696,47 €	17 000,00 €
Total général	804 469,85 €	1 103 926,00 €	**Total général**	1 244 776,72 €	1 103 926,00 €

Commentaires : Pour éviter toutes mauvaises surprises lors de l'élaboration du budget, les dépenses sont majorées alors que les recettes sont minorées. Différences du budget 2020 par rapport à 2019 : 1) Augmentation des indemnités des élus et début du remboursement des travaux d'enfouissement des réseaux à Jeux sur 5 ans ; 2) plus de remboursement de salaires pour congé maternité ou maladie 3) Baisse des recettes de la cantine scolaire et de la garderie du fait de l'épidémie Covid 19 ; 4) Peu de location de la salle des fêtes du fait des travaux cantine, puis de la situation sanitaire.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Désignation	**Réalisé 2019**	**Budget 2020**	**Désignation**	**Réalisé 2019**	**Budget 2020**
Emprunts	14 830,65 €	15 753,00 €	FCTVA—Taxe aménagement	78 052,08 €	34 000,00 €
Achat terrains	534,24 €	1 000,00 €	Subventions	84 587,31 €	134 914,00 €
Cimetière	18 748,80 €	16 980,00 €	Virement du fonctionnement	0,00 €	165 672,00 €
Travaux réseaux voiries	0,00 €	49 291,00 €	Amortissements	8 899,00 €	8 899,00 €
Travaux bâtiments, achats	39 400,70 €	27 976,00 €	Excédent de fonctionnement	58 220,52 €	203 788,00 €
Restauration clocher	4 558,57 €	0,00 €	Opérations d'ordre	5 070,17 €	0,00 €
Travaux, achat école	15 666,20 €	59 000,00 €			
Agrandissement cantine	112 130,66 €	272 958,00 €			
Salle stockage associations	6 216,49 €	22 222,00 €			
Opérations d'ordre	23 766,64 €	17 000,00 €			
Déficit d'investissement	64 068,52 €	65 093,00 €			
Total général	299 921,47 €	547 273,00 €	**Total général**	234 829,08 €	547 273,00 €

BUDGETS **2020**

Budget assainissement 2020

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Charges à caractère général	39 804 €	130,83 %
Charges de personnel	1 699 €	1,32 %
Atténuations de produits	6 601 €	5,11 %
Charges de gestion courante	2 700 €	2,09 %
Charges financières	8 042 €	6,23 %
Charges exceptionnelles	1 229 €	0,95 %
Amortissements	24 905 €	19,29 %
Virement investissement	44 130 €	34,18 %
	209 746 €	

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Emprunts et dettes assimilés	6 946 €	2,43 %
Travaux réseaux – Jeux	227 478 €	79,15 %
Travaux réseaux	9 010 €	3,13 %
Déficit d'investissement	24 058 €	8,37 %
Amortissements subventions	9 910 €	3,45 %
Dépenses imprévues	10 000 €	3,48 %
	287 402 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Prestations de services	77 500 €	60,03 %
Excédent reporté	41 700 €	32,30 %
Amortissements subv	9 910 €	7,68 %
	129 110 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
Excédent reporté	99 646 €	34,67 %
Subvention	118 721 €	43,31 %
Amortissements	24 905 €	8,67 %
Virement fonctionnement	44 130 €	15,35 %
	425 857 €	

Le paiement de proximité

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital…).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros, et par carte bancaire.

Vous devrez vous munir d'une facture contenant un QRcode ("datamatrix") et contenant une mention autorisant le paiement auprès d'un buraliste ou partenaire agréé Votre paiement est sécurisé grâce au QR code, vous pouvez consulter votre historique de paiement et le buraliste peut vous imprimer un justificatif de paiement nominatif, si vous le demandez. Vous ne confiez pas votre facture au buraliste, vous scannez, vous payez ; Le buraliste n'a accès à aucune information de nature personnelle.

Pour l'instant, un point de contact à Malicorne :

LE SAINT ROCH, 2 Route de Doyet

et à Commentry :

LE BRAZZA, 73 rue Jean Jaurès

Le VINCENNES, 46 rue Jean Jaurès

Le paiement en ligne PayFip

La Direction Générale des Finances Publiques, a développé ce site de paiement en ligne pour vous permettre de régler par carte bancaire et par prélèvement unique vos diverses factures, en toute sécurité et en toute simplicité. Ce service, ouvert aux usagers des services publics (collectivités locales, hôpitaux, établissements publics et services de l'État) est disponible 7jours/7 et 24h/24.—Possible pour les factures assainissement et cantine émises par la commune.

Votre paiement par carte bancaire est traité par un prestataire de l'État certifié en matière de sécurité. Pour les paiements par prélèvement, l'authentification se fait via les identifiants impots.gouv.fr ou via FranceConnect. Votre compte bancaire sera débité du montant du prélèvement 3 jours ouvrés à compter de la date du paiement en ligne.

(www.tipi.budget.gouv.fr).

CADEAUX
PARFUMERIE
MAROQUINERIE
BIJOUX FANTAISIE
ACCESSOIRES de COIFFURE
JAFFRELOT
JAFFRELOT
Electricité - Climatisation - Alarme
Vente et Dépannage Electroménager
10 - rue Gabriel Péri - COMMENTRY - 04 70 64 56 21

SARL LAUVERGNE COLLINET
Travaux Publics - Carrières - Démolitions
Centre d'enfouissement inerte et fibro-ciment
57, rue Jean-Jaurès - 03600 COMMENTRY
Tél. : 04 70 64 31 03 - Fax : 04 70 64 60 51

GEOMETRES EXPERTS
CABINET SERRE HUBERT TRUTTMANN
ETUDES ET MAITRISE D'ŒUVRE VRD - BORNAGE DIVISIONS - AMIANTE PLOMB - COPROPRIETE
Olivier TRUTTMANN
Campus de la Route Noire
03600 MALICORNE
Tél. 04 70 64 36 10
geometre.malicorne@orange.fr

EXTINCTEUR
ECLAIR
Extincteurs
RIA
Extinction Friteuse
Colonnes Sèches
Détection Incendie
Désenfumage
Signalisation
Formation :
Incendie & SST
La Protection Technique S.A.
25 route de l'Hermitage - 03410 PREMILHAT
Tél. : 04 70 05 42 99
Email : info@extincteureclair.com

MIROITERIE de la LOUE
Embellissez vos extérieurs
CHARUEL
04 70 29 77 69 - SAINT VICTOR

C.T. ELEC
CTELEC
CHRISTOPHE TAUVERON
ENTREPRISE GENERALE D'ELECTRICITE
5 Rue de la République
03390 MONTMARAULT
TEL : 04 70 02 98 27 - FAX : 04 70 07 36 26

Sarl Beaumont
Maison fondée en 1885
42 rue Jean Jaurès
03600 Commentry
04-70-64-32-30
7j/7 de 6h à 20h30
sarl.maison.beaumont@wanadoo.fr

RDB ENERGIES
Pour tous vos travaux, neufs et rénovation, de plomberie, de chauffage (fioul, gaz, bois, energies renouvelables) et de ventilation
46 route de Montluçon
03390 MONTMARAULT
Tél. 04 70 07 32 62
TVA à taux réduit
Crédit d'Impôts
Accessibilité PMR
DEVIS GRATUIT

TARIFS **COMMUNAUX**

CAUTION	LOCATION SALLE DES FÊTES							
À verser au moment de la prise des clefs : **300 €** Plus nettoyage: **100 €**	**WEEK END :** du vendredi 17H30 au lundi 11H				**En semaine :** de la veille de la location 17H30 au lendemain 11H00			
	Sans cuisine		**Cuisine équipée**		**Sans cuisine**		**Cuisine équipée**	
		Arrhes		Arrhes		Arrhes		Arrhes
Habitants de la commune	200,00 €	60,00 €	200,00 €	60,00 €	100,00 €	30,00 €	100,00 €	30,00 €
CE de la commune								
Personnes et associations extérieures à la commune	230,00 €	69,00 €	270,00 €	81,00 €	120,00 €	36,00 €	135,00 €	41,00 €
Ventes / commerces	250,00 €	75,00 €	300,00 €	90,00 €	150,00 €	45,00 €	170,00 €	51,00 €
Associations dont le siège social est dans la commune	gratuit		gratuit		gratuit		gratuit	

Caractéristiques	*Caution*	LOCATION BARNUM		
5 mètres de large 12 mètres de long		**DURÉE**	**COÛT**	**ARRHES**
Habitants de la Commune	**300 €**	**WEEK-END :** du vendredi 18h00 au lundi 09h00	**50 €**	**15 €**
Comités d'entreprise de la Commune	**300 €**	Pendant toute la manifestation	**50 €**	**15 €**
La location est gratuite pour les associations siégeant à Malicorne.				

Tarifs d'assainissement

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Raccordement au réseau

Caractéristiques	Tarifs
Droit de raccordement	900 euros

Redevance biannuelle

Les périodes de référence sont

Du 01/10/N-1 au 03/03/N payable au mois de mai N

Et du 01/04/N au 30/09/N payable au mois de novembre N

Tarifs applicables pour 2021

Caractéristiques	Tarifs
Abonnement semestriel et autres charges (forfaitaire)	11,00 Euros
Prix unitaire du m³ d'eau consommé	0,85 Euro
Redevance modernisation réseaux au m³	0,15 Euro

Tarifs cimetière

DROITS DE CONCESSIONS AU CIMETIÈRE :

Durées	Prix au m²	2,50 m²	5,00 m²
Cinquantenaire	60 euros	150 euros	300 euros
Trentenaire	40 euros	100 euros	200 euros
Utilisation du dépositoire :			
1er mois	aucune participation		
2ème mois	1 euro/jour		
3ème mois	2,50 euros/ jour		

CASES DE COLUMBARIUM AU CIMETIÈRE :

Durées	Tarifs
15 ans	150 euros
30 ans	300 euros
50 ans	500 euros

POUR VOS **TRAVAUX**

maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

MaPrimeRénov, prime de transition énergétique était jusque-là destinée à certains propriétaires pour les aider à financer les travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique de leur résidence principale. A compter du 1er janvier 2021, le bénéfice de MaPrimeRénov' est étendu à tous les ménages, y compris les propriétaires bailleurs, ainsi qu'aux copropriétés. Cette prime est gérée par l'Anah centrale et non par les délégations locales de l'Anah qui ne sont pas en capacité de renseigner. En conséquence pour toutes demandes d'informations sur le processus de dépôt de MaPrimeRenov', sur les travaux subventionnables, le montant d'aide, les délais de traitement il faut contacter le: 0806 70 38 03 ou se connecter au : https//www.maprimerenov.gouv.fr

Prenez le temps de la réflexion avec le CAUE !

03 Allier
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Allier est une association qui accompagne les communes et les particuliers dans leurs différents projets et sensibilise les professionnels, les élus et les particuliers à la qualité du cadre de vie.

Les architectes du CAUE vous conseillent sur :

- les démarches à entreprendre pour mener à bien votre projet
- les atouts et les exigences de votre terrain et de son environnement
- la conception de votre habitat, que ce soit en neuf ou en rénovation

Pour préparer votre entretien, rassemblez le maximum d'informations : plans si vous avez, cadastre, photographies, et surtout, listez vos questions et vos envies pour mieux échanger, puis prenez un rendez-vous auprès du secrétariat.

Le secrétariat du CAUE est ouvert le lundi, mardi et mercredi de 9h à 17h, 27 rue de Villars à Moulins. Vous pouvez nous contacter :

Par téléphone :04 70 20 11 00

Par mail : contact@caue03.fr

pepit
DES TRÉSORS T'ENTOURENT

Cet été, le CAUE a lancé la troisième saison du jeu pédagogique PÉPIT. A l'aide d'une application mobile gratuite, cette chasse aux trésors du patrimoine permet aux familles de découvrir les trésors du département au gré de balades à énigmes. A l'heure actuelle, 32 parcours sont disponibles.

Pour en savoir plus, suivez la page Facebook du jeu (@pepit03) et surtout, n'hésitez pas à nous transmettre les pépites de votre commune !

Alzin S.A.S.

SIÈGE SOCIAL : 7, CHEMIN DE SAINT-AMAND
Z.A. CAMPUS DE LA BRANDE - 03600 MALICORNE
TÉL. : 04 70 64 30 94 - FAX : 04 70 64 94 17
E-mail : alzin.sa@wanadoo.fr

T.P / ROUTES
TERRASSEMENT
LOCATION
ASSAINISSEMENT
DÉMOLITION
CARRIÈRE

MECA G SERVICES

Mécanique Générale / Vérins Hydrauliques / Maintenance

N°9 LE PETIT CHARRY
03600 MALICORNE
mecagservices@orange.fr

Tél : 04 70 64 98 23
Fax : 04 70 64 56 38

VIE DE LA **COMMUNE**

État civil

Ne sont mentionnés que les mariages et naissances pour lesquels un accord a été donné pour une publication dans le bulletin municipal :

Bienvenue à :

PRUNAUD Liam Sébastien Jean,
PINEAU Kassandra Lydia Sara,
KORICHI MAGUION Kamellia.

Ils se sont dit oui :

MALLATIA David Maurice
et DESCHERY Fabienne Martine Christine

Travaux communaux

Il nous faut saluer encore une fois les employés techniques qui ont accompli plusieurs travaux d'importance qui permettent d'assainir la commune et d'éviter les débordements lors des forts oranges.

Ils ont ainsi effectué les travaux d'eaux pluviales :

1) liés à l'extension de la cantine
2) le long de la RD455, en direction du cimetière
3) aidé l'entreprise CEGELEC lorsque cette dernière a accepté de réaliser de tels travaux pour le compte de la commune, à Jeux.

L'atelier

Afin qu'ils puissent travailler dans de meilleures conditions, le portail de leur atelier a été remplacé et est dorénavant automatisé.

Le stade municipal

Ils ont également élevé une clôture sur le stade, afin de délimiter un parking et ainsi sécuriser son accès.

Quant aux employés de l'ADEM, ils ont rénové la buvette dédiée au club de football de manière très professionnelle.

S.A.P.P.
Société d'Application de Platrerie Peinture
14, rue des Faucheroux 03100 MONTLUÇON
☎ 04 70 05 26 10 Fax 04 70 05 91 11
e-mail : sapp03@wanadoo.fr
Faux plafonds - Cloisons sèches
Isolation intérieure et extérieure
Revêtements muraux - Décoration
Qualifications 4112-4611-6111
RGE QUALIBAT

TRAVAUX **COMMUNAUX**

Le cimetière

Une dalle est en cours d'édification, afin de permettre la pose d'un nouveau columbarium et l'aménagement du jardin des souvenirs, et ainsi un meilleur recueillement des familles. A côté, Intermarché a fait don de géraniums qui ont été déposés sur les tombes des morts pour la France ,ainsi que des anciens conseillers municipaux depuis 1830.

La bibliothèque

Du fait d'une infiltration d'eau occasionnée par une mauvaise ventilation, lors des travaux de la cantine, la bibliothèque a dû être refaite. Après expertise, la commune a obtenu 2 600 € de dédommagements. Le coût des travaux s'est élevé à 1 983,12 €. La commune en a profité pour renouveler l'ensemble du mobilier (2 587,12 €)

La station de jeux

TRAVAUX **COMMUNAUX**

La cantine scolaire

Les murs

Du fait de difficultés rencontrées avec une entreprise, les travaux de l'extension de la cantine ne sont pas encore terminés. Des réserves ont été émises, mais cela n'a pas empêché les enfants d'inaugurer les locaux à la rentrée, dans l'application du protocole sanitaire (présence de claustras pour séparer les classes — voir photo page 25). La réfection de la cour est la prochaine étape.

Le four

L'ancien four est resté à la salle des fêtes. Le nouveau four d'un montant de 4 757,82 euros est à convection et est doté d'un support pour disposer les plaques, facilitant ainsi le travail des cantinières.

Des armoires suspendues en inox ont également été achetées pour correspondre aux normes d'hygiène.

Le mobilier

Pour compléter l'opération de réfection, il a été décidé de changer les tables et les chaises.

COMMENTRY MONTMARAULT NÉRIS **COMMUNAUTÉ**

Le conseil communautaire est composé de 55 conseillers.

Claude RIBOULET, Président

Didier LINDRON, 1er Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat

Laurence CHICOIS, 2ème Vice-présidente au développement touristique et au thermalisme

Bruno DEPRAS, 3ème Vice-président à l'action éducative, l'enfance et la jeunesse

Elise BOULON, 4ème Vice-présidente aux énergies renouvelables et à l'environnement

Lionel BROCARD, 5ème Vice-président aux ressources financières et humaines

Christiane TOUZEAU, 6ème Vice-présidente à l'équilibre territorial et à l'aménagement

Alain CHANIER, 7ème Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements

Elisabeth BLANCHET, 8ème Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi

Gérard FERRIERE, 9ème Vice-président à la promotion et à l'attractivité du territoire

Marie CARRE, 10ème Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle

Jocelyne BIZEBARRE, Conseillère déléguée à l'accompagnement des gens du voyage

Olivier LABOUESSE, Conseiller délégué à l'agriculture et aux productions locales

Maryline JALIGOT, Conseillère déléguée à la vie des villes et villages

Bruno BOVE, Conseiller délégué à la mutualisation

Cyrille RIMBAULT, Rapporteur au budget

Les conseillers communautaires : Viviane ALLOIN, Serge BADUEL, Daniel BEAULATON, Gilles BIDAUD, Isabelle BIDET, Eric BLONDEAU, Stéphanie BODEAU, Pierre Henri BONHOMME, Annick BOULET, Magali BOULOGNE, Sylvain BOURDIER, Lionel BROCARD, Ghislaine BUREAU, Alain CHAPY, Daniel COLLINET, Patrice DAFFY, Murielle DESFORGES, Stéphane DEVERRIERE, Michèle DUFFAULT, Gérard FENOUILLET, Gérard FERRIERE, Jean-Pierre FOURNIER, Stéphane JARDONNET, Jean-Pierre LAURENT, François LE MOUCHEUX, Maria LOUREIRO, Emmanuelle MICHON, Guillaume NOUALI, Alain PATUREAU, Jean-Jacques PERRET, Jacques PHILIP, Pascal RELIANT, Cyrille RIMBAULT, Anne SAINT-JULIEN, Caroline SCHLAUDER, Fernand SPACCAFERRI, Jean-Pierre SOUPIZET, Alexandra SURRE, Daniel TABUTIN, Benoit THEVENET, Eric TOURAUD, Thierry VERGE

LES SERVICES DE LA COM COM

Siège : 22 AVENUE MARX DORMOY 03600 COMMENTRY

Accueil, standard Jessica JACQUINET au 04 70 09 77 20

Comptabilité Sandrine AUTISSIER au 04 70 09 77 26

Direction et pôle économique 04 70 09 77 22

Pôle social enfance jeunesse, aire d'accueil des gens du voyage : Angélique DAILLIE au 04 70 09 77 24 / portage de repas : Cécile DUMONT au 07 84 68 32 97

Urbanisme et aides à l'habitat Gwenaëlle JUSSERANDOT Tél. 04 70 09 77 23

Ressources humaines, prêt matériel Jean-Michel CARNEIRO Tél. 04 70 09 77 21

TOURISME-COMMUNICATION-PATRIMOINE

Office de Tourisme Intercommunal
Boulevard des Arènes
BP 10 03310 NERIS-LES-BAINS
à Néris-les-Bains au 04 70 03 11 03
à Montmarault au 04 70 07 39 21

MAISON DES SERVICES AU PUBLIC

Adem au 04 70 02 60 11

Les interventions de Commentry Montmarault Néris Communauté

LES COMMISSIONS

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Économie et zones d'activités, commerce artisanat, tourisme et thermalisme, promotion et attractivité

Anne SAINT-JULIEN – Montmarault Jean-Pierre LAURENT – St Marcel en Murat Isabelle BIDET – Voussac Gérard FERRIERE – Villefranche d'Allier Alain PATUREAU – Cosne d'Allier Murielle DESFORGES – Commentry Alexandra SURRE – Villefranche d'Allier Sylvain BOURDIER – Commentry Patrice DAFFY – Néris-les-Bains Didier LINDRON – Montmarault Laurence CHICOIS – Néris-les-Bains

VITALITÉ DU TERRITOIRE

Éducation, enfance jeunesse, numérique, culture, soins et maisons de santé, solidarité, emploi insertion, portage de repas, vie des villes et villages

Annick BOULET – Néris les Bains Maria LOUREIRO – Commentry Elisabeth BLANCHET – Chappes Stéphane DEVERRIERE – Deneuille les Mines Emmanuelle MICHON – Commentry Stéphane JARDONNET – Commentry Maryline JALIGOT – Louroux de Beaune Jean-Jacques PERRET – Tortezais Caroline SCHLAUDER – Commentry Ghislaine BUREAU – Murat Guillaume NOUALI – Commentry Gérard FENOUILLET – Sauvagny Bruno DEPRAS – Bézenet Marie CARRÉ – Cosne d'Allier

RESSOURCES DU TERRITOIRE

Travaux, ressources humaines et financières, patrimoine immobilier de la Comcom, Mutualisation

Alain CHAPY – Néris les Bains Serge BADUEL – Malicorne Bruno BOVE – Durdat-Larequille Pierre-Henri BONHOMME – Doyet Stéphanie BODEAU – Commentry Magali BOULOGNE – Montvicq Lionel BROCARD – Verneix Alain CHANIER – Chamblet Cyrille RIMBAULT – Chavenon Fernand SPACCAFERRI – Commentry Thierry VERGE – Commentry François LE MOUCHEUX - Vernusse

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Énergies, contrat rivière, itinéraires de randonnées, Plan Local d'Urbanisme, amélioration de l'habitat, agriculture et productions locales, mobilités

Jean-Pierre SOUPIZET –Néris les Bains Jacques PHILIP – Beaune d'Allier Eric BLONDEAU – Durdat-Larequille Daniel BEAULATON – St Bonnetde Four Eric TOURAUD – Venas Elise BOULON – La Celle Jean-Pierre FOURNIER – Hyds Daniel COLLINET – Bizeneuille Benoit THEVENET – St Priest en Murat Viviane ALLOIN – Sazeret Michèle DUFFAULT – Chamblet Christiane TOUZEAU – Doyet Jocelyne BIZEBARRE – Colombier Olivier LABOUESSE – Saint-Angel Daniel TABUTIN – Blomard Pascal RELIANT - Commentry

Plan de relance communautaire :

Pour accompagner les mesures gouvernementales, régionales et départementales, les élus communautaires ont décidé de mettre en place un plan de relance spécifique au territoire pour aider les activités professionnelles à passer la crise sanitaire :

- La Communauté de communes a abondé le Fonds d'urgence du Conseil régional à hauteur de 2 € par habitant soit 53 600 €. Ce fonds vise les petites entreprises et les associations. Il leur propose une avance remboursable entre 3000 et 20 000 €. A noter que le Conseil départemental a contribué au fonds à hauteur de 4 € par habitant.
- La Communauté de communes a mis en place directement un fonds pour venir en aide aux activités commerciales ayant été dans l'obligation de fermer pendant la période d'état d'urgence sanitaire conformément à l'arrêté du 15 mars 2020. L'aide s'élève à 400 € par mois de fermeture.
- Pour dynamiser le secteur artisanal, les élus ont décidé de majorer les aides à l'habitat de 5 points pour tous les dossiers instruits au cours du second semestre 2020. L'opération sera reconduite si nécessaire.

Au total, les élus ont inscrit dans le budget prévisionnel 2020 une enveloppe de 250 000 € pour participer au maintien et à la relance de l'économie sur le bassin de vie de la Communauté.

Les interventions de Commentry Montmarault Néris Communauté

Zones d'activités :

A Chamblet, l'entreprise LUXEL termine l'installation sur la ZAC de Magnier d'un nouveau parc photovoltaïque au sol d'environ 12 ha. La mise sous tension devrait s'effectuer au cours de l'année.

L'entreprise a déposé un permis de construire pour un nouveau parc de 13 ha supplémentaires un peu plus au nord. La Communauté de communes a effectué les modifications nécessaires pour adapter le PLU de la commune. L'enquête publique a validé le projet. Le dossier devrait passer devant la Commission de Régulation de l'Energie en fin d'année. S'il est accepté, les travaux pourraient démarrer au premier semestre 2021.

Montmarault

Les travaux du carrefour autoroutier se poursuivent. Ce nouvel embranchement A71/A79 devrait profiter au développement économique du secteur. Une réflexion est en cours pour éventuellement réorganiser la ZAC et créer un accès direct à partir de la RCEA. En partenariat avec la société d'autoroute et le Conseil départemental, il est envisagé d'aménager un parking de covoiturage sur un délaissé au niveau de la nouvelle entrée autoroutière.

L'entreprise CEL03 lance son projet de parking sécurisé pour poids lourds. L'acquisition du lot n°6 de la ZAC du Château d'eau d'une superficie de 2 hectares est en cours. La Communauté de communes a décidé d'implanter un hôtel d'entreprise sur la ZA du Grand Champ. Le programme prévoit l'aménagement d'un espace dédié à des activités tertiaires et d'un atelier pour une superficie totale de 500 m². Le permis de construire devrait être déposé prochainement. La nouvelle voirie de desserte devrait se finaliser dans les prochaines semaines.

Enfin, la Communauté de communes entreprendra très prochainement des travaux de voirie pour améliorer l'accès au sud de la ZA du Grand Champ, notamment en vue du rapatriement des activités d'AGRO SERVICE 2000 dans son entrepôt à Montmarault. L'entreprise prévoit d'investir environ 900 000€ HT pour rénover les bureaux, créer un showroom et développer un centre de formation. Ce projet concerne le retour d'une trentaine de salariés sur le secteur.

Verneix

Un compromis de vente d'une parcelle de 3,5 ha est sur le point d'être finalisé pour l'implantation d'une centrale de méthanisation au niveau de la ZA de la Croix de Fragne.

Néris-les-Bains

L'entreprise Vétinox, spécialisée dans le matériel pour les vétérinaires, s'implante sur la ZAC de la Brande et construit un bâtiment de 1500m² contigu au bâtiment CPL. La Communauté de communes entreprend des travaux de voirie de manière à desservir cette nouvelle entreprise qui investit environ 700 000 € HT. Une vingtaine de salariés sont concernés pour venir travailler sur le secteur.

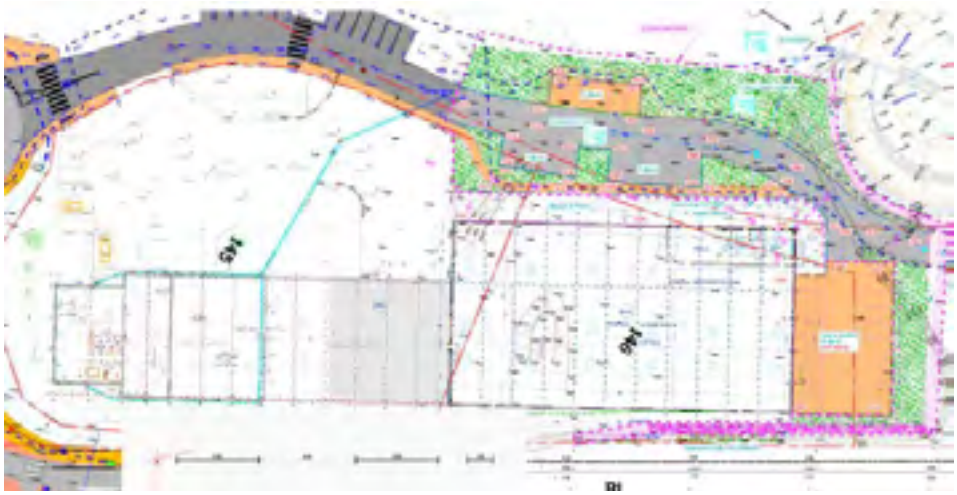

L'ACTION **SOCIALE**

Le repas des anciens

Le 12 janvier 2020, la salle des fêtes de Malicorne s'est fait belle et a accueilli 100 convives, heureux de se retrouver pour un moment festif, d'oublier le quotidien pour se répandre en réjouissance.

Le repas était concocté par GOURMET FIOLANT à EBREUIL. Nos aînés ont pu ainsi se détendre, se régaler, danser et profiter d'une ambiance amicale.

A côté, des colis bien pourvus en produits locaux ont été distribués et ont bénéficié à 88 personnes de plus de 65 ans.

Malheureusement, la situation épidémique actuelle a contraint l'équipe municipale à ne pas organiser de repas pour janvier 2021. Elle a privilégié la sécurité et la santé de chacun en proposant uniquement des colis, débordant de saveurs sucrées et salées. Ces colis ont été élaborés par EYMET Village de manière à éviter tout problème de contamination éventuelle pouvant être occasionnée par des manipulations successives.

Menu

Opéra de foie gras aux figues
et crumble aux noisettes

Dariole de sole sauce marquise,
brunoise de légumes confits

La pause du verger

Gigolette de canard braisé
aux mélanges forestiers

Flan brocolis-carottes
Verrine d'écrasé de pommes
de terre

Assiette d'Auvergne sur verdure

Mignardises
Café, Thé, Tisane

Le loisir des jeunes

Afin de permettre aux jeunes de 11 à 25 ans d'accéder plus facilement à la culture et aux loisirs du territoire, un Passeport Loisirs leur est remis sur demande. Il est composé de 5 chèques de remise valables pour une entrée à la piscine, d'1 chèque utilisable à la Pléiade, 3 chèques pour UDAAR03 et 8 chèques « libre service » utilisables chez tous les partenaires sauf la piscine. Ils sont cumulables entre eux.

Et afin de soulager également le budget scolaire, un kit de fournitures est fourni à la rentrée scolaire aux collégiens domiciliés à Malicorne et fréquentant le collège de Commentry. 32 jeunes en ont profité cette année.

LE **PÉRISCOLAIRE**

La garderie

Les enfants sont encadrés par Maryline le matin, de 7H00 à 8H20. Afin de respecter le protocole sanitaire, les enfants accueillis de 16H00 à 18H30, plus nombreux, ont été séparés en deux groupes, avec port obligatoire du masque à partir de 6 ans. Les grands goûtent, font leurs devoirs et jouent dans les locaux habituels de la garderie, avec Tatiana. Les petits sont accompagnés par Muriel, salle d'activités de l'école maternelle, celle-ci étant désinfectée régulièrement et plus particulièrement le matin, avant le commencement des cours.

La cantine

Chaque classe est bien séparée et les élèves sont servis à table par le personnel, fortement sollicité et mobilisé. Les PS-MS-GS ou les GS-CP vont ensuite dans la petite cour ou sous le préau et les CE, les CM vont dans la grande cour, départagée par des plots. Ils s'amusent tout autant et peuvent toujours courir, jouer au ballon et vous saluent avec le sourire (sous le masque).

vival by Casino
Agnès CHABRIER
3 Rue du Bourbonnais
03170 MONTVICQ
Tel : 04-70-07-73-40

ÉCOLE

Pour cette année scolaire 2020 / 2021, l'école accueille 84 élèves.

Les répartitions sont les suivantes

PS/MS/GS à 22

GS/CP à 22

CE1/CE2 à 20

CM1/CM2 à 20

Il y a 4 enseignantes, 2 ATSEM et 1 service civique.

Mme FAURE assure toujours la direction de l'école.

Les horaires de l'école restent inchangés :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

Les inscriptions pour l'année prochaine débuteront au mois d'avril, il faudra prendre contact avec l'école au 04 70 64 53 87.

Le protocole sanitaire

Depuis le mois de mai 2020, l'école accueille les élèves avec un protocole sanitaire strict en accord avec les demandes gouvernementales.

Tous les élèves sont accueillis à l'école avec le respect des gestes barrières. Un travail important à été fait notamment sur le lavage des mains. La distance d'un mètre entre les élèves ne peut pas toujours être respectée du fait de la taille des locaux. Cependant les différentes classes ne se mélangent jamais et n'échangent pas de matériel. Les classes sont désinfectées deux fois par jour et aérées 4 à 5 fois par jour. Le port du masque est pour l'instant obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans.

Un grand salut à l'ensemble du personnel pour leur dévouement et leur disponibilité afin de permettre aux enfants d'être accueillis dans les meilleures conditions.

Le blog de l'école

Le blog de l'école est toujours en vigueur cette année afin de permettre aux parents d'élèves de rester informés de ce que font leurs enfants en classe.

Noël

Comme chaque année, l'école ont fêté les vacances de Noël en organisant un spectacle qui a eu lieu le vendredi 18 décembre. Le marché de Noël a été par contre annulé. Cependant, les enfants ont fabriqué leur objet de Noël, comme chaque année et l'ont rapporté à la maison.

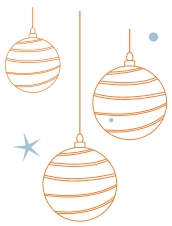

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES MA LICORNE

L'Association des parents d'élèves « Ma Licorne » a d'abord tenu à soutenir son école dans cette rentrée inédite post-confinement de mai... Pour cela, les bénévoles de l'association ont confectionné une vingtaine de masques pour tout le personnel.

Ensuite, l'association a réussi à organiser deux manifestations dans un contexte sanitaire difficile et celles-ci semblent avoir satisfaits les participants !

La chasse aux trésors d'automne :

Toujours en quête d'idées nouvelles dans ce contexte sanitaire si particulier, l'APE Ma Licorne a proposé sa première chasse aux trésors d'automne. Celle-ci a eu lieu le dimanche 18 octobre à 15h dans le verger de Delbard. A l'issue de cette chasse de 25 trésors, un goûter a été offert à tous les enfants ayant participé. Ils ont d'ailleurs pu goûter les pommes du verger.

La quarantaine d'enfants présents étaient ravis de chercher ces trésors même si certains ont été difficiles à trouver. L'écureuil n'a pas voulu se montrer. Le magnifique soleil a certes empêché de rencontrer un escargot, mais il a permis à tous, petits et grands, de passer un super moment en extérieur.

La vente de sapins de Noël :

Comme l'an passé, l'APE Ma Licorne a proposé une vente de sapins de NOËL avec différents choix possibles (coupés ou racines, épicéa ou Norman, différentes tailles…)

Les commandes ont été distribuées le samedi 5 décembre de 10h à 12h devant la mairie. Même si cela peut sembler un peu tôt pour certaines familles, l'association a rappelé à tous que les sapins vendus par l'APE sont coupés à la même date que ceux vendus ultérieurement dans d'autres points de vente.

Si vous êtes intéressés l'année prochaine par un achat de sapin, n'hésitez pas à nous le faire savoir.

Nous profitons de cet article pour rappeler à tous que les bénéfices réalisés par l'association servent à financer les projets pédagogiques de l'école et notamment les sorties scolaires.

Nous remercions les parents, les enfants, le Maire et son équipe municipale, les employés municipaux pour leur contribution à l'organisation de nos manifestations.

D'autres manifestations envisageables en 2021 suivant l'évolution de la crise sanitaire :

Chasse aux œufs en avril ?

Concours de pétanque courant mai ?

Fête de l'école en juin ?

Bourses aux jouets et puériculture début novembre ?

MALICORNE
PÉTANQUE 03

En cette année 2020, Malicorne Pétanque a 8 ans. Les manifestations que nous avions prévues, ont malheureusement été, pour la plupart, annulées. Ce bulletin municipal sera donc pauvre en informations, puisque notre activité s'est arrêtée complètement de mars à aout.

Une légère reprise a eu lieu en septembre où nous avons engagé 2 équipes en championnat CDC, qui avait cette année une formule un peu différente pour s'adapter à la situation sanitaire.

Nous ne parlerons donc pas de résultats sportifs, mais plutôt de nos espoirs dans une reprise qui, gardons confiance, ne tardera pas à venir.

Comme chaque année, nous tenons à remercier la municipalité et nous adressons tout particulièrement toutes nos pensées et notre soutien à nos sponsors pour la période difficile qu'ils traversent.

Prochain rendez-vous : Nous l'espérons notre traditionnel concours de belote ouvert à tous où nous pourrons passer un après-midi convivial et ludique...

Vous pouvez suivre l'actualité du club sur:

www.blogpetanque.com\malicorne

Sur nos terrains, les traverses en mauvais état ont été remplacées par des neuves et les bancs ont également été changés par la mairie.

ASSOCIATION **VITAFORM**

Club sportif de Malicorne

VITAFORM', ce sont trois animatrices expérimentées, qui mettent leur dynamisme et leur enthousiasme au service du sport de de votre santé.

USM

Bonjour à tous les Malicornois et Malicornoises.

Comme toutes les associations, l'US Malicorne aura écourtée sa saison 2019 / 2020, puisque leur activité a été suspendue au 13 mars au lieu de fin juin.

Les dirigeants du club ne sont pas restés les bras croisés pendant cette période épidémique, car pour la saison 2020 / 2021 nous pouvons constater une augmentation de l'effectif de 6,5 % ce qui porte le club à 145 licenciés.

Forte de son attractivité, l'USM peut cette nouvelle saison représenter la commune dans presque toutes les catégories départementales.

Nous avons inscrit en championnat :

- 1 équipe U6 / U7.
- 4 équipes U8 / U9.
- 1 équipe U10 / U11.
- 1 équipe U12 / U13.
- 1 équipe féminine senior à 8.
- 2 équipes masculine senior, D3 et D5.

A l'heure où je vous écris, depuis le 31 octobre, tous les championnats sont une nouvelle fois suspendus. A cette date, les U6 / U7 ont effectués un seul plateau. Les U8 / U9 deux.

Les U10 / U11 ont joué six matchs pour cinq victoires et un nul. Les U12 / U13 deux rencontres pour une victoire et une défaite. Ils ont aussi participé pour la première fois à la coupe nationale U13 où ils ont perdu leurs deux rencontres.

Les féminines, pour leur première vraie saison ont quant à elles essuyées deux défaites en deux matchs.

Du côté des garçons, l'équipe réserve a perdu son seul match de championnat, mais s'est vu qualifier pour le second tour de coupe des réserves.

Quant à l'équipe fanion, après une très bonne préparation, a échoué lors du premier tour de coupe de France contre Dompierre / Besbre qui évolue deux divisions au dessus, a joué deux matchs en championnat, soldés par un nul et une victoire et s'est qualifiée pour le second tour de la coupe d'Allier.

Nous tenons à remercier l'ensemble de la municipalité pour l'entretien des installations, ainsi que pour la réfection de la buvette.

En attendant de pouvoir se voir autour du stade dans de bonnes conditions, tous les membres du clubs vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout de bien prendre soins de vous et de vos proches.

L'Union Sportive de Malicorne.

AMICALE **BOULES**

Membres du bureau

Président d'honneur :
M. Serge BADUEL : Maire de Malicorne

Président : M. Denis FRACKOWIAK
Vice-président : M. Alain CAMUS
Trésorier : M. Pierre BOUDIN
Secrétaire : M. Marcellin RICCI

Le Mot du Président

La quarante deuxième année de l'Amicale Boules Malicorne est une saison tronquée. Elle s'est arrêtée à Bourges le 12 mars 2020.

Cette situation est très difficile pour la vie sportive et celle de tous les jours. Le sport, c'est la santé et une certaine liberté aussi...

La saison bouliste :

Notre concours quadrette de juillet et celui de fin de saison n'ont pu se dérouler. Comme pour toutes les associations, cela grève notre budget et pénalise le vivre ensemble.

Cependant, l'A.B.M. a participé à 14 concours avant le virus. Les principaux sont :

Deux jours à Limoges (Ricci-Frackowiak) : 2 parties gagnées

Quadrette à Magnet (Ricci-Baret-Camus-Frackowiak) : 2 parties gagnées

Doublettes à Bourges (Ricci-Baret et Rabette-Frackowiak) : 3ème du concours

Quadrette à Domérat (Ricci-Da Silva-Charrier-Daniel) : 5ème place

Quadrette à Désertines (Ricci-Boudin-Lagoutte-Camus) : 1 partie gagnée

Quadrette à Cusset (Ricci-Frackowiak-Rabette-Couty) : 1 partie gagnée

Triple à Bellerive (Ricci-Frackowiak-Rabette) : 1 partie gagnée

Doublettes à Bourges (Ricci-Baret et Frackowiak-Rabette) : 2 parties gagnées

Puis le virus a stoppé nos élans.

Projet pour 2021 :

L'an dernier, le Comité Bouliste de l'Allier avait confié à l'entente bouliste Malicorne-Néris l'organisation des finales inter régionales du championnat des clubs. Malheureusement, l'épidémie Covid 19 a stoppé l'organisation déjà bien engagée. En conséquence, le comité nous a de nouveau accordé sa confiance pour cette importante manifestation qui aura lieu les 12 et 13 juin 2021, si la situation sanitaire le permet.

Pour information, le budget prévisionnelle pour un tel événement est de 6 000 euros environ. En effet, il faudra héberger, nourrir 80 personnes, du vendredi au dimanche, sans compter les locations de matériel , frais d'arbitrage d'officiels, etc.

AMICALE **BOULES**

La Vie du club :

L'effectif des licenciés est stable.

Le 11 septembre dernier, Marcellin Ricci et Denis Frackowiak se sont rendus à Vichy pour l'assemblée générale du Comité Bouliste de l'Allier. Un nouveau bureau a été élu : le président est désormais Christophe Girard de Moulins et le trésorier Laurent Guillaume de Vichy.

Le tarif des licences est :

- M4 54 euros
- M3 62 euros.

L'entente sportive créée récemment avec la boule nérisienne nous permettra, encore une fois si le virus le veut bien, de mettre en œuvre l'organisation des finales interrégionales du championnat de clubs les 12 et 13 juin 2021.

Remerciements :

Bien que cela paraisse habituel, il n'en est pas moins important de rappeler que nous vivons grâce aux subventions municipales, aux dons et aux bénéfices des concours que nous organisons. Il est donc primordial de remercier M. le Maire et son conseil municipal, le personnel communal toujours à notre écoute et l'ensemble des personnes qui pensent à nous.

Quadrette expérimentée à Bourbon L'Archambault
Pierre BOUDIN - Denis FRACKOWIAK
Paul LAGOUTTE - Michel BARET

Marcellin RICCI - Denis FRACKOWIAK
Finalistes à Vendat, au boulodrome de Vichy

Quadrette de choc au concours de Chatel Guyon (63)
BARET Michel - RICCI Marcellin
RABETTE Gilles - FRACKOWIAK Denis

Auto'Nome
STATION
AUTO CONTROLE
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILES
Agrément S 003 Z 024
ZI La Brande
03600 Commentry
☏ 04 70 64 13 58
Prise de RDV possible sur www.auto-nome.org

COMITÉ DES **FÊTES**

Le bureau 2020

Président d'honneur :

M. Serge BADUEL, Maire

Président :

M. Jean-Pierre POUENAT

Secrétaire :

M. Fabien ALAMARGUY

Secrétaire / trésorier Adjoint :

Mme GAGNEPAIN Séverine

Trésorier :

Mme Ghislaine DESBORDES

Malheureusement, comme de nombreuses associations, nous avons dû, vu le contexte sanitaire, annuler toutes les manifestations qui étaient prévues sur cette année. Mais nous restons confiants et solidaires et souhaitons garder le moral et le dynamisme nécessaires pour continuer à animer vos journées.

Nous ne pouvons encore vous assurer les manifestations que nous pourrons organiser en 2021.

Si elle est possible, la brocante du 8 mai sera au rendez-vous.

De même, la Fête du Pain, du Bois et du Terroir le dimanche 18 juillet avec Wazoo et peut-être d'autres groupes musicaux.

Nous souhaiterions également programmer une journée pétanque à la Brande et une randonnée pédestre.

Nous pensons toujours à vous, à votre bien-être et à votre santé.

Vous pouvez nous suivre sur :

https://fr-fr.facebook.com//Comité-des-fêtes-de-Malicorne-03-665006860508105/

N'hésitez pas à laisser des commentaires !

Le Comité des Fêtes

vous présente ses meilleurs vœux

pour l'année 2021.

ASSOCIATION DES AMIS DE SAINT-PRÉJET DE MALICORNE

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 30 novembre 2019.

Présidents d'honneur :
- Madeleine BOUILLE
- Carlos PEDROSA
- Christophe BARDET

Présidente :
Irène GOMES

Vice président :
Anthony MARTIN

Trésorière :
Claudine ESCAMEZ

Secrétaire :
Emeline FERREIRA DOS SANTOS

Vérificateur aux comptes :
Claude CHEVALIER

Membres de droit :
- Serge BADUEL, Maire
- Père Eric BROULT

Membres du conseil d'administration :
- Monique POUENAT
- Marie Paule CHEVALIER
- Marie-Claire MARTIN
- Arly FERREIRA DOS SANTOS
- Elvira PEDROSA
- Jean-Pierre POUENAT
- Guillaume POUENAT
- Sylvie ULRICH
- Alexis POUENAT
- Matthias PEREIRA
- Malaurie MARTIN

Le mot de la Présidente

L'année 2020 se termine avec le monde entier en souffrance. Notre association Les Amis de Saint

Prejet est en mode pause, avec nos réunions, nos manifestations qui rassemblent, où la convivialité est si importante.

Notre motivation reste intacte, rien n'arrêtera les projets à venir et ils sont nombreux.

Nous allons reprendre notre route lorsque les conditions sanitaires le permettront. Les bénévoles de l'association ont permis de garder l'esprit de Noël, l'église reste ouverte aux visiteurs.

Nous remercions tous les adhérents, les bénévoles, Monsieur le Maire, son conseil municipal, l'Abbé Broult, pour la confiance qu'ils nous accordent et leur soutien.

Que l'année 2021 soit pleine d'espoir avec tous nos meilleurs vœux.

Installation des décorations de Noël

Pose de la croix devant l'église

Intermarché MALICORNE

Point de vente FDJ

Agence immobilière

Coiffeur

Cordonnier

Horaires:

Du Lundi au Samedi

8H30 -19H30

Le Dimanche

9H -12H30

Gaz 24/24

Laverie 24/24h

Drive

Pharmacie

Amazon Locker

Location de véhicules

Pompe à essence

Espaces/ Chariots aménagés

Photocopies

Restaurant

Lavage auto

Photos d'identité

Rôtisserie

Espace presse culture

Espace Fleurs plantes

La Brande 03600 Malicorne
04.70.64.48.48

Roady MALICORNE

Avec ou sans rendez vous !

Horaires

Du lundi au samedi

9h – 12h

14h- 18h

Mécanique lourde

Révision constructeur

Boutique

Pneus et accessoires

Route de la Brande
03600 Malicorne
04.70.64.52.21